

DEMANDE DE SUBSIDE POUR ETUDES SUPERIEURES

Année scolaire ___ / ___

Elève/étudiant

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ email: _____

Date de naissance: _____

Compte bancaire: Code BIC: _____

Titulaire du compte: _____

Dénomination de l'institution universitaire:

Ville et pays de l'institution universitaire:

Dénomination du diplôme de fin d'études: _____

Subside alloué du CEDIES non **oui (prière de joindre les certificats)**

Le(s) certificat(s) d'inscription (hiver et été) sont à joindre.

(signature)

Réservé à l'administration communale

Subside accordé (250 €): _____

Objet: Règlement des subsides aux étudiants - Etudes supérieures

Article 1er:

Le montant du subside est fixé à 250 € par année d'étude.

Le subside est alloué à tous les étudiants qui entament ou poursuivent des études supérieures à l'étranger ou Grand-Duché de Luxembourg.

Article 2:

La durée d'inscription obligatoire pour pouvoir bénéficier d'un subside est fixée à 2 semestres complets (hiver/été) par année d'étude (certificats d'inscription scolaire à fournir lors de l'introduction de la demande).

Le subside est alloué aussi longtemps que le demandeur bénéficie d'une bourse d'études de la part de CEDIES (certificats hiver/été à l'appui à fournir lors de l'introduction de la demande)

Le demandeur ne doit toucher aucune rémunération fixe.

Le demandeur doit être résident de la commune de Sandweiler depuis 6 mois au moins. Le délai d'introduction de la demande est fixé au 31.12 de l'année scolaire suivante, aucune demande introduite après la date limite ne sera prise en considération. (*par exemple : pour l'année scolaire 2018/2019 la date limite sera le 31.12.2019*)

Article 3:

Le présent règlement prend effet à partir de l'année scolaire 2018/2019.

Article 4:

Les dépenses sont imputées à l'article budgétaire : 3/250/648120/99001.

Article 5:

Le règlement en la matière du 22 mai 2013 est abrogé à partir de la rentrée scolaire 2018/2019.